



Bulletin n°52 de la section académique du Syndicat National
de l'Éducation Physique-FSU - septembre 2021

Expéditeur
SNEP-FSU
14 rue Papu
35000 Rennes



40 ANS

DE L'EPS À L'ÉDUCATION NATIONALE

1981-2021

CÉLÉBRONS ÇA ENSEMBLE !

RDV À TOUS ET TOUTES
LE 7 OCTOBRE

ATTENTION,
ÉVÈNEMENT INÉDIT !



*40 ans
de l'EPS
au ministère
de l'Éducation
Nationale :
ça se fête !*

Participez à l'anniversaire organisé par le SNEP
en assistant à une ou plusieurs tables rondes.
Programme et inscription sur la page d'accueil du site
<http://www.snepfsu-rennes.net>

Cette nouvelle rentrée est la seconde impactée par la crise sanitaire et la quatrième consécutive d'un ministre qui n'a eu de cesse que de garder le cap de la pénurie et de la défiance face aux personnels.

L'infléchissement économique du « quoi qu'il en coûte » exclusivement destiné au secteur privé a volontairement délaissé un peu plus le secteur public. Les professionnel.le.s de la santé, alors que les promesses ont été faites, attendent toujours la bouée de sauvetage. Dans notre secteur de l'Education, le constat est le même : le quoi qu'il en coûte n'a pas atteint nos classes et pire même, les conditions de rentrée sont encore un peu plus dégradées. Effectifs en hausse, postes en moins, insuffisance du nombre d'AESH, d'AED, PsyEn, Assistant.es social.es, Infirmière.s scolaires, forte diminution des moyens de remplacement, augmentation de nouvelles embauches de Non Titulaires, augmentation des heures supplémentaires, mise en place d'une réforme régressive (sic !) de la formation laissant des étudiant.e.s (non encore diplômé.e.s) devant les élèves en responsabilité totale, ...

La liste s'allonge d'année en année !

Ce ne sont pas les récentes attributions d'HSE dans les

établissements, « devoirs faits » par ici « sortie de la crise au lycée » (31000 HSE pour les lycées, Lp, Erea de notre académie !) par là, qui vont changer les choses positivement et durablement.

Nous retrouvons, en cette rentrée, des personnels fatigué.e.s, écoeuré.e.s et démoralisé.e.s face à tant de dégradations et de difficultés de l'exercice de nos métiers. A cela s'ajoute, cette constante attitude « méprisante » du ministre Blanquer, l'absence de considération de nos métiers et les sorties médiatiques mensongères qui nous donnent ce sentiment d'impuissance. A cette rentrée, le nombre de démissions chez les personnels enseignants est en forte augmentation et c'est avec inquiétude que nous partageons ce constat.

Une fois de plus, notre objectif syndical est clair : au-delà de l'information et l'éclairage des problématiques pour tou.te.s, notre devoir est d'aider chacun.e à poursuivre sa mission, à conserver l'envie d'exercer son métier mais dans un cadre rénové, amélioré.

C'est ici que le collectif prend tout son sens. Ne pas douter de notre vision de l'école, ne pas douter de nos ambitions d'éducation pour tou.te.s. Porter haut et fort notre projet d'Ecole plus juste, plus inclusive, plus égalitaire, plus émancipatrice.

Un plan d'urgence était donc nécessaire mais ce gouvernement a préféré tourner le dos à cette possibilité. C'était l'objet du mouvement de grève posé le 23 septembre même si nous mesurons toutes les difficultés à mobiliser et à envisager un infléchissement de cette politique.

Mais que faire d'autre ?

Laisser le chemin libre sans rien dire et prôner l'adaptation permanente aux réformes néfastes ? L'année qui s'engage est celle d'une élection politique majeure et notre rôle, encore plus que d'habitude, est celui de faire des propositions, de revendiquer des améliorations et d'engager un rapport de force.

Dans notre champ disciplinaire, les dégâts provoqués par la sédentarité lors des confinements, l'impossibilité de pratiquer en club et en EPS a fait basculer un peu plus notre discipline sur le versant de la santé publique. Cette préoccupation est réelle mais n'est pas la seule pour laquelle l'EPS doit être convoquée. Nous continuons de revendiquer des conditions d'enseignement (effectifs, horaires, installations sportives, ...) améliorées mais aussi des contenus forts et propres à notre champ disciplinaire. **4h d'EPS pour tou.tes, tout au long de la scolarité est le bon rythme.**

C'est un enjeu majeur des années à venir et cette thématique sera centrale lors de la deuxième semaine de l'EPS, du 15 au 19 novembre prochain, nous aurons l'occasion d'y revenir.

En attendant, le SNEP-FSU Bretagne vous souhaite une année heureuse et une EPS retrouvée !

Alain BILLY, Sami HAMROUNI et Olivier LEROY

SOMMAIRE

Edito	p. 2
Audience Recteur du 13 septembre 2021	p. 3-4
Contacts SNEP-FSU Bretagne	p. 5
Emploi	p. 6-7
• Une rentrée à la mode Blanquer	
• Forfaits AS... des oublis réguliers	
Actualités	p. 8
Emploi	p. 9
• Bilan de l'intra 2021	
Point corpo	p. 10-11
- Contractuel.es Alternant.es	
- Hommage	p. 11
Elections internes et congrès 2021	p. 12-13
Plan de formation syndical	p. 13
Réforme Formation Initiale	p. 14
Rentrée impossible à l'UFR-STAPS de Rennes	p. 15
Syndicalisation	p. 16

Audience Recteur du lundi 13 septembre 2021

Actualités



Présents pour le SNEP :

Alain BILLY, Olivier LEROY, Sami HAMROUNI

Présents pour le Rectorat :

M. CANEROT (Secrétaire Général), M. CARON (Chef de cabinet), et M. COQUET (IA-IPR EPS)

En ce début d'année, à notre demande, le SNEP-FSU Bretagne a été reçu par le Recteur. Ce dernier étant retenu par une réunion avec l'Inspection Générale, c'est le secrétaire général qui l'a représenté pendant cette rencontre.

Nous avons abordé de nombreux sujets et vous en résumons ici les principaux points.

Rentrée en EPS et situation sanitaire

Nous avons redit notre mécontentement, alors que l'annonce du niveau 2 sanitaire pour la rentrée avait été annoncé de façon anticipée, sur le fait qu'aucune information n'ait été diffusée ni par le Ministère (via la Foire aux Questions) ni par le Rectorat et/ou l'Inspection Pédagogique Régionale avant la rentrée scolaire.



Beaucoup d'équipes EPS et de chef.fes d'établissements ont préparé la rentrée sans avoir les réponses à certaines questions (brassage, utilisation des vestiaires, pass sanitaire et installations sportives, reprise de l'AS,...)

Réponse de M. CANEROT, Secrétaire Général et M. COQUET, IA-IPR Eps

Les conditions sanitaires évoluent (sic !). Le ministère n'a publié la FAQ que le 2 Septembre... CQFD L'Inspection a indiqué que le protocole était très clair et ne nécessitait donc pas de communication supplémentaire.

Etant donné le sérieux décalage avec la réalité que nous vivons dans les établissements, nous avons réitéré nos questionnements sur « la distance adaptée » (pas de contacts recherchés ni prolongés mais les contacts furtifs restent possibles) et sur le niveau de brassage à l'AS puisqu'à l'AS, il s'agit de groupes constitués, permettant d'avoir un traçage précis, donc le brassage est possible entre les niveaux, «mais c'est évident».

Emploi en EPS

Dans la continuité de l'an dernier, nous avons dénoncé les suppressions de postes et notamment pour notre

académie, la nouvelle suppression de 10 postes de TZR, tous ces postes ayant été supprimés pendant la

phase intra-académique des mutations 2021. En deux années, ce sont 23 postes de TZR qui ont disparu, de façon « indolore » au moment du mouvement puisque faisant suite à des mutations intra de ces collègues mais très douloureuse à la rentrée !

Nous avons recensé une petite dizaine d'établissements dans lesquels un forfait AS n'était pas donné. Dans un Lycée Professionnel de l'académie, ce forfait UNSS avait même fait l'objet d'un vote en conseil d'administration (juin dernier) qui avait validé son utilisation à d'autres fins, pratique complètement non-règlementaire !

Réponse de M. CANEROT, Secrétaire Général

Le rectorat est vigilant chaque année et ne fait pas, « par principe », d'économie sur les forfaits. Il n'y a aucun problème sur ce sujet, vous donnez la liste précise aux IA-IPR Eps qui verront avec les DOS départementales.

Formation et nouveau statut des Contractuels Alternants

Dès l'année dernière, en décryptant la mise en place du nouveau dispositif d'Etudiant.es Contractuel.les Alternant.es, nous avons alerté le rectorat sur un certain nombre de problèmes dont celui des affectations éloignées des centres de formation et/ou d'habitation.

Aujourd'hui, 31 étudiant.es sont en postes (sur 85 reçus en entretien par les IA-IPR EPS). Plusieurs d'entre elles.eux sont en difficulté au regard de leur affectation à plus de 100 ou 150km de leur lieu d'habitation, et deux ont déjà démissionné. Nous avons donc ré-interpellé le rectorat.

Réponse de M. CANEROT, Secrétaire Général

La transmission tardive du ministère du nombre de supports a mis les services en grande difficulté. 3 affectations sur les 31 n'étaient pas réalisées à la rentrée.

La situation n'est pas satisfaisante.

L'année prochaine, une connaissance plus précoce du nombre de supports facilitera les choses... sauf si leur nombre augmente de façon significative...

L'affectation sur Quiberon pose, effectivement, problème. Demande aux IPR de réétudier la situation.

Pour un plan de rattrapage du savoir nager

A son arrivée, le Recteur ETHIS avait annoncé la mise en place dans le projet académique du « 100% nageurs ».

Depuis cette annonce, la crise sanitaire aggravant la situation, nous avons demandé un premier bilan : à quel pourcentage en sommes-nous ?

Nous avons demandé, également, le bilan du dispositif « J'apprends à nager » (nombre de bassins mobiles implantés, répartition géographique, nombre d'enfants concernés). Dispositif qui faisait partie, entre autres, de la réponse du recteur à nos demandes de prise en compte réelle de cette question.

Nous avons redit notre appréciation et le décalage que nous mesurons entre l'annonce et les actions sur le terrain.

Le satisfécit est de mise au rectorat alors que nous demandons toujours les mêmes moyens fléchés dans les DGH et la mise à disposition de créneaux de bassins supplémentaire pour réellement apprendre à nager à la jeunesse bretonne.

Suite aux deux dernières années scolaires et les interdictions d'accès aux piscines, il nous semblait nécessaire de mettre en place un réel plan de rattrapage si nous ne voulons pas que le slogan reste du domaine de l'affichage médiatique !

Réponse de M. COQUET, IA-IPR Eps

Nous n'avons pas de nouveau bilan sur le nombre de non nageurs depuis l'enquête de 2019. Le travail mené par l'Inspection est important et nous rappelons aux équipes qu'aucun nageur ne doit être dans l'eau, tant qu'il reste des non-nageurs dans l'établissement. Dans le 1er degré, l'opération « J'Apprends à Nager » est en place à l'aide des bassins mobiles et en partenariat avec la Fédération Française de natation.

NDLR : Après débat et échanges animés en séance, le slogan à retenir serait plutôt de l'ordre de : « Pas d'établissement sans dispositif « Savoir-Nager » tant qu'il y a un non-nageur dans l'établissement ». Beaucoup plus recevable à nos yeux, encore faut-il que l'établissement s'en donne les véritables moyens !

Réponse de M. CANEROT, Secrétaire Général

Le fléchage et la mise en place d'un projet de soutien spécifique sur le savoir nager, relève exclusivement de l'autonomie des établissements et nous invitons les chefs d'établissement à planifier les moyens allant en ce sens mais sans pouvoir les y contraindre.

Lycées, LP, examens EPS, référentiels BAC

Nous avons redit notre appréciation concernant l'organisation des remontées et de la validation des référentiels d'évaluation aux examens : délai de production trop court, commission de validation trop large et constituée de collègues non volontaires, absence de validation définitive officielle de certains référentiels, ...



Réponse de M. COQUET, IA-IPR Eps

La poursuite de validation des référentiels est en cours mais le nombre sera nettement inférieur à ceux des années précédentes. La validation sera faite pas l'Inspection Pédagogique entourée de quelques collègues « missionnés ».

Enseignement de Spécialité EPPCS en Lycée Unité Facultative en LP

Nous avons demandé l'élargissement de la mise en place de ces deux nouveaux enseignements et qu'un appel à l'ensemble des établissements soit effectué.

Réponse de M. CANEROT, Secrétaire Général

Sans savoir si la mise en place de l'année précédente fera l'objet d'un bilan, le Recteur est enclin à poursuivre l'implantation de ces enseignements. Ils doivent être l'objet d'un travail interne dans les établissements et d'une demande normale d'inscription dans la carte des formations (opération qui a lieu en octobre). La validation s'effectue par le Recteur et rendu public lors du CTA de janvier 2022.

**Le SNEP-FSU Bretagne
sur les réseaux**

Plus de 2500 connexions par mois... et vous ?

Un site internet : <http://www.snepfsu-rennes.net>

Un compte Facebook : <https://www.facebook.com/snepfsu.bretagne/>

Un compte Twitter : <https://twitter.com/SnepBzh?lang=fr>

Retrouvez-nous sur



SECRETARIAT ACADEMIQUE						
SECRETARIAT ACAD	BILLY Alain	Col L'Iroise - BREST	06.18.54.76.66			
	LEROY Olivier	Col Kerentrech - LORIENT	06.77.79.46.91		s3-rennes@snepsfu.net	
	HAMROUNI Sami	Col Les Ormeaux - RENNES	06.50.01.76.27			
TRESORIERE ACAD	COURTET Anne	Col Le Landry - RENNES	06.43.13.15.96		annemetric@yahoov.fr	
SECTEUR PEDAGOGIQUE						
SPORT SCOLAIRE	BILLY Alain	Col L'Iroise – BREST	06.18.54.76.66		s3-rennes@snepsfu.net	
	LE CAER Julien	LP ROSA PARKS - ROSTRENNEN	06.82.05.53.63		julecaer@hotmail.com	
EPS - EXAMENS	LEROY Olivier	Col Kerentrech - LORIENT	06.77.79.46.91		s3-rennes@snepsfu.net	
EQUIPEMENTS	BIOTTEAU Frédéric	Col Eugène GUILLEVIC - ST-JEAN BREVÉLAY	06.07.67.81.22		fred_biotteau@yahoo.fr	
	LE CAER Julien	LP ROSA PARKS - ROSTRENNEN	06.82.05.53.63		julecaer@hotmail.com	
STAGIAIRES	BILLY Alain	Col L'Iroise – BREST	06.18.54.76.66		stagiairebzh@snepsfu.net	
	LE CHARDEUR Estelle	Col Les Hautes-Ourmes - RENNES	06.15.02.53.34			
SIUAPS – ENSEIGNEMENT SUP.	LEPUISSANT Samuel	SIUAPS – RENNES	06.38.40.83.80		samuel.lepuissant@snepsfu.net	
	LE CAM Raphaël	SIUAPS - RENNES	06.87.47.82.01		raphael.lecam@free.fr	
SECTEUR CORPO						
EMPLOI - POSTES	HAMROUNI Sami	Col Les Ormeaux - RENNES	06.50.01.76.27		Sammi.hamrouni@snepsfu.net	
MUTATIONS – EMPLOI	BILLY Alain	Col L'Iroise – BREST	06.18.54.76.66		corpo-rennes@snepsfu.net	
	22/ GAYIC Virginie	Col Jean Monnet BROONS	06.95.64.06.46		virginie.gayic@ac-rennes.fr	
AVANCEMENT – PROMOTION (PROF et CE EPS)	29/ BILLY Alain	Col L'Iroise - BREST	06.18.54.76.66		corpo-rennes@snepsfu.net	
	35/ COURTET Anne	Col Le Landry - RENNES	06.43.13.15.96		annemetric@yahoo.fr	
AVANCEMENT – PROMOTION (AGREGES EPS)	56/ LEROY Olivier	Col Kerentrech - LORIENT	06.77.79.46.91		olive.leroy56@gmail.com	
	LE VERGER Hélène	LP J Laurès - RENNES	06.83.91.41.13		helene.leforrestier@yahoo.fr	
BIOTTEAU Frédéric	col Eugène GUILLEVIC - ST-JEAN BREVÉLAY	06.07.67.81.22		fred_biotteau@yahoo.fr		
TZR	LE GLEAU Benoit	Col JM Le Bris – DOUARNENEZ	06.88.30.58.32		benoitgleau@orange.fr	
MA - NON TITULAIRES	MOAL Youenn	Col Louis et Marie Fichez, PLOUESCAT	06.26.43.46.21		moal.youenn@free.fr	
	GILET Anne	En retraite	06.64.37.94.92		corpo-rennes@snepsfu.net	
READAPTATION	LE CHARDEUR Estelle	Col Les Hautes-Ourmes - RENNES	06.15.02.53.34		estellechardeur@free.fr	
CONGE FORMATION	COURTET Anne	Col Le Landry - RENNES	06.43.13.15.96		annemetric@yahoo.fr	
SECTEUR PARTICULIERS						
BULLETTIN	LEROY Nicolas	Col C De Gaulle – PLOEMEUR	06.32.92.11.51		nico-leroy@orange.fr	
SITE INTERNET	LEROY Olivier	Col Kerentrech – LORIENT	06.77.79.46.91		webmaster@snepsfu-rennes.net	
	HAMROUNI Sami	Col Les Ormeaux - RENNES	06.50.01.76.27		sami.hamrouni@free.fr	
SANTE – CHSCT Acad	LE BERRE Philippe	Col La Tour d'Auvergne – QUIMPER	06.83.43.37.39		phil.lb79@wanadoo.fr	
AGRICULTURE	BOULCH Jo	LEGTA Monod - LE RHEU	06.47.91.90.87		boulch.joseph@wanadoo.fr	
JEUNESSE ET SPORT	DORE Pierre-Yves	DDCSP - RENNES	02.23.48.24.30		pierre-yves.dore@snepsfu.net	

La rentrée des personnels avait lieu le 1er septembre (que cela parait bien loin !). Et comme à son habitude, notre ministre a voulu nous réserver des surprises, puisque la FAQ Covid n'est parue que le 2 septembre, après la rentrée des élèves... avec encore bien des points restant ambigus, notamment sur la notion imprécise de « distance adaptée » en EPS, sur la question des vestiaires ou même inexistante sur la question du sport scolaire : brassage inter-niveaux possibles ? Rencontre inter-établissements autorisées ? Déplacements mutualisés autorisés ?

Malgré la reprise des élèves le 02 septembre et la journée nationale du sport scolaire se déroulant le 22 septembre (nécessitant une organisation bien en amont), ce n'est que le 16 septembre qu'un protocole Unss National, soit 15 jours après la rentrée (!), sera enfin envoyé aux établissements. Protocole qui, c'est un comble, réduit l'élan pourtant nécessaire à la reprise. Elan que la DR Unss avait tenté d'impulser dans l'académie en prenant ses responsabilités et en publiant un protocole breton plus ambitieux (certes un peu tard, mais sans doute à cause de l'attente d'un accord du recteur, attendant lui-même l'accord du ministre...!)

Et le 09 septembre, nous recevions un courriel de nos IA-IPR EPS, nous souhaitant une bonne rentrée...



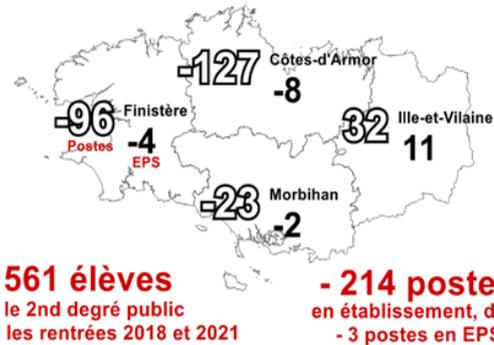
Alors fût-elle bonne cette rentrée ? Nous l'espérons vivement pour chacun.e d'entre vous. Mais pour plusieurs collègues (TZR affectés sur plusieurs établissements, CDI, Non-titulaires affectés sur des petites quotités ..etc), elle fut synonyme de mépris et de mal-être.

Par les forfaits d'AS non-attribués (Rennes, Bréal, Combourg, Quintin, Port-Louis...), les classes sans EPS (Douarnenez, Audierne...), les classes-sardines, des collègues TZR éclatés sur plusieurs établissements pour y placer des blocs de 6h réservés à des étudiant.es contractuel.les ubérisés.es et utilisés.es comme moyen d'enseignement !...

La politique de suppressions de postes amène certaines équipes de directions jusqu'à bafouer la réglementation (comme par exemple le cas d'un établissement dont le CA avait voté en juin la transformation d'un forfait AS en heures de cours d'autres disciplines) et/ou à refuser aux collègues le respect de leur statut (1,5h d'AS au lieu de 3h...). Les enquêtes nationale et académique du Snep-FSU révèlent des conditions d'enseignement toujours plus difficiles, et des effectifs dé-

fiant toute logique pédagogique et sanitaire : 33 élèves en collège, 39 en lycée...

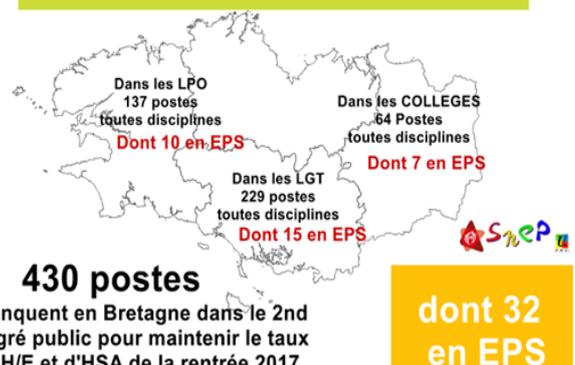
Evolution réelle des postes sous la gestion du ministère Blanquer (Rentrées 2018-2021)



Ces situations sont le reflet d'une politique nationale et académique qui va à l'encontre de toutes les belles intentions prônant le bien-être au travail, la bienveillance, l'individualisation des parcours, la réussite de tous. Dans notre académie, comme au plan national, le bilan de la période Blanquer (rentrée 2018 à 2021) dans le 2nd degré public est sans équivoque : il s'agit d'un sabotage en bande organisée! Sur ces 4 rentrées, il y aura eu dans notre académie + 561 élèves mais 214 suppressions de postes en établissement, dont 3 en EPS. **Dans notre discipline, il faut y ajouter 22 suppressions de TZR supplémentaires, soit 25 postes au total...**

Ces choix politiques ont des conséquences concrètes sur nos vies personnelles et professionnelles : Pour (seulement) retrouver les conditions d'enseignement de la rentrée 2017 (avec le même H/E et le même taux d'HSA), ce sont 430 postes qui manquent à la rentrée 2021, dont 32 en EPS ! C'est d'autant plus scandaleux que de nombreux. ses collègues attendent de pouvoir revenir dans notre académie mais en sont empêchés.es par un calibrage insuffisant (seulement 22 entrants l'an dernier, amenant une barre inter à 1023,2 points !).

Besoin en postes en 2021 pour retrouver le taux d'encadrement (H/E) et d'HSA de 2017



D'autant plus scandaleux que ce ne sont pas les étudiant.es en Staps qui manquent pour augmenter les postes au concours (5 683 candidat.es présent.es aux 2 écrits à la session 2021) ! D'ailleurs, ces dernièr.es se mobilisent fortement en Bretagne (et ailleurs également) avec nos collègues en Staps pour obtenir des conditions d'études plus dignes!

A l'heure où le gouvernement utilise cyniquement tous les moyens possibles pour fragmenter la population (stigmatisation infondée de l'allocation de rentrée, instrumentalisation du pass sanitaire...), nous devons travailler à faire front collectivement pour exiger un plan d'urgence pour l'éducation. Soyons fier.es d'agir pour l'intérêt général et développons les résistances collectives avec les collègues, parents, élu.es, étudiant.es STAPS, associations progressistes... Si un plan d'investissement pour l'éducation et l'EPS s'avère indispensable, il nécessitera le développement d'une multitude de luttes du local au national. Alors faisons ensemble un pas pour passer de la FRUSTRATION à l'ACTION. Une profession rassemblée, ça change tout !

Sami HAMROUNI



Forfaits AS... des oublis réguliers

Comme chaque année, grâce aux enquêtes de rentrée, le SNEP Bretagne a recensé un certain nombre de situations d'établissement où un forfait AS était manquant. Le rectorat nous a confirmé qu'à partir de 10h de BMP, le forfait AS était notifié à l'établissement. Et pourtant, nous avons plusieurs collègues avec des BMP supérieurs à 10h qui sont sans AS. (des Bmp de 13h, 17h et même 20h !)

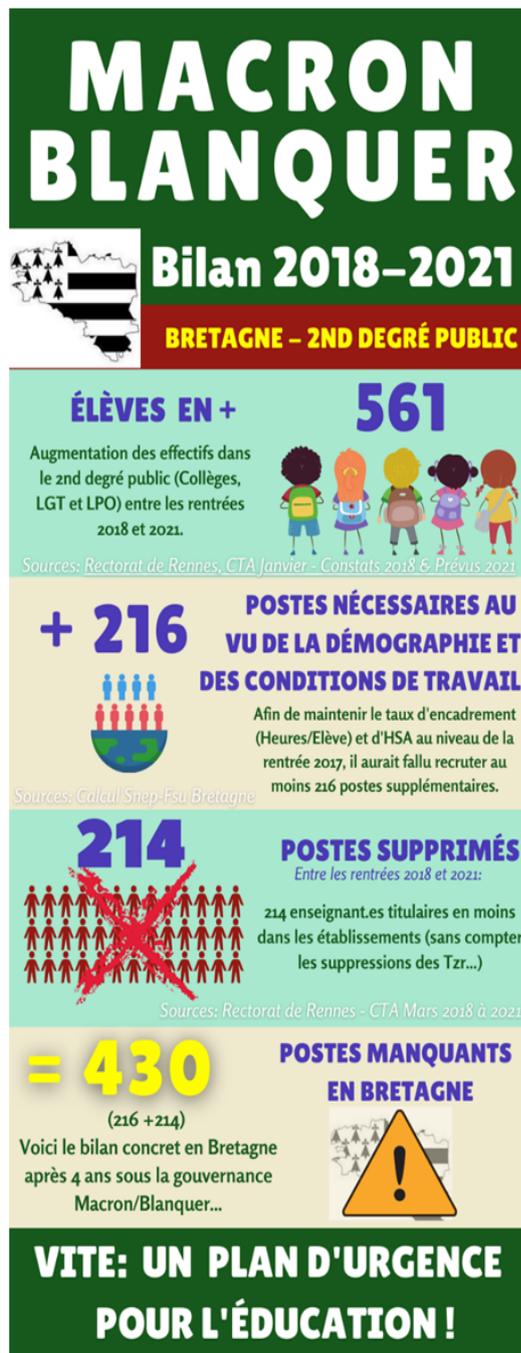
De plus, le problème se pose fortement avec les affectations de collègues sur 3 établissements (où il n'y a pas souvent 10h d'EPS dans l'un d'eux) et/ou sur les affectations de contractuels sur faibles volumes horaires.

Nous rappelons chaque fois le décret et la circulaire de 2014 qui sont clairs sur le sujet : « *La participation à l'organisation, à l'animation et au développement du sport scolaire dans les établissements scolaires, tel que régie par le décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves, concerne l'ensemble des corps enseignants et les personnels non titulaires susceptibles d'intervenir dans l'enseignement de l'EPS, y compris les personnels de ces mêmes corps chargés des remplacements en application du décret n° 99-823 du 17 septembre 1999 relatif à l'exercice des fonctions de remplacement dans les établissements du second degré.* »



Notre intervention auprès du rectorat et des IA-IPR EPS doit rétablir tou.t.es les collègues dans leurs droits et pour la dizaine de cas, les forfaits devraient être tous repositionnés dans les établissements concernés.

Nous assistons parallèlement à une petite tendance à la dérèglementation avec des établissements qui s'autorisent l'utilisation voire la transformation d'une partie des heures UNSS dans le "pot commun" des heures de la DGH pour les utiliser à autre chose. VIGILANCE donc, cette pratique n'est pas règlementaire et fragilise les moyens attribués pour le développement des Activités Physiques et Sportives dans le cadre du Sport Scolaire.



Changement de fonction au SNEP-FSU Bretagne

Changement de trésorière académique : c'est **Anne COURTET** (également trésorière du SNEP 35) qui succède à **Linda VESCHETTI**, trésorière acad depuis de nombreuses années, qui s'envole vers Paris pour devenir trésorière nationale FSU et trésorière-adjointe du SNEP National.

Dans le département du Morbihan, c'est **Fanny MOUTON** qui succède à **Julio DE ALMEIDA**, sur le point de goûter aux joies de la retraite.

Merci à ces militant.es pour leur engagement pour la profession.

En juin dernier au conseil académique, c'est non sans émotion que nous avons fêté le départ de 3 militant.es du SNEP-FSU Bretagne, **Anne GILET**, **Julio DE ALMEIDA** et **Marc LEGUERINEL**.



A eux,elles trois, ils totalisent un nombre considérable d'heures de travail sur les dossiers revendicatifs, de temps passé au téléphone, en réunion pour la défense des collègues, de l'EPS, du Sport Scolaire,... Nos trois camarades ont fait valoir leurs droits à la retraite, que nous leur souhaitons la plus heureuse possible. Nous leur adressons une nouvelle fois nos sincères remerciements pour leur engagement militant.

Jeudi 2 décembre colloque FSU Bretagne « HABITER EN BRETAGNE »

Florence GOURLAY, Maîtresse de conférences au Laboratoire Géoarchitecture de l'Université Bretagne Sud
Solène GAUDIN, Maîtresse de conférences en Géographie au Laboratoire ESO de l'Université de Rennes-2

Dans la suite du stage précédent sur la santé et l'alimentation, la FSU Bretagne poursuit sa réflexion sur les alternatives économiques sociales et environnementales en partant des aspects les plus concrets de nos existences. Elle se penche cette fois sur "l'habiter" dans toutes ses dimensions (logement, mobilités, liens sociaux, accès aux services publics, loisirs, etc.)

La matinée sera consacrée à ce qu'il est convenu d'appeler les dynamiques territoriales propres à notre région et à leurs impacts sur nos vies quotidiennes (rythmes de vie scolaire, accès aux services publics, etc), l'après-midi, , abordera la question des inégalités de logement et du mal logement. Enfin, un grand témoin sera invité à apporter son regard sur les évolutions et révolutions de nos manières d'habiter, passées, actuelles et à venir.

Ce stage se tiendra à l'Université de Rennes-2 à l'amphi Isabelle Autissier (Campus de la harpe)
Inscriptions en ligne suivant ce lien <https://forms.gle/7T9PSXA3j4m1Rgqi8> (ou bien via la page dédiée à ce stage sur le site de la FSU Bretagne).
Pour tout contact J-M Cléry (06 78 39 72 68)

Se syndiquer
dès ce début d'année

Les rentrées scolaires sont souvent propices aux bonnes résolutions. En voici une qu'il est nécessaire de mettre en avant car ensemble, nous pouvons beaucoup : se syndiquer et agir avec le collectif, c'est juste.

Bulletin d'adhésion joint à ce bulletin ou en ligne sur le site du SNEP-FSU Bretagne : <http://www.snepfsu-rennes.net>



Rentrée 2021

BILAN DE L'INTRA 2021

Emploi

↳ **Nombre de postes insuffisant - Barres extraordinairement hautes - Mutations EMPÊCHÉES pour de nombreux collègues et DESTRUCTION de supports TZR... mine de rien !!!!**

Une nouvelle fois, en l'absence de commissions paritaires et avec un nombre insuffisant de postes au mouvement, le bilan des mutations Intra 2021 est déplorable.

Nous l'avons déjà écrit, au moment de l'Inter, le calibrage (nombre de postes demandés par le recteur) insuffisant de 20 postes au regard des besoins en établissement ET en remplacement a eu pour effet de faire mécaniquement « exploser » la barre d'entrée de notre académie.

Cette dernière est, donc, passée de 877, 2 pts en 2020 à ... 1023,2 pts en 2021, empêchant la mutation de bon nombre de collègues.

En outre, le peu d'entrant.es (27 collègues pour 2 départs de l'académie soit un différentiel de 25 collègues) pour 35 postes vacants... a pour conséquence la disparition pour la 2ème année consécutive de postes TZR.

Le bilan du rectorat fait apparaître 74 mutations à l'Intra mais omet de préciser que la discipline perd 10 postes de TZR.

Les conséquences sont immédiates à cette rentrée. Quasiment plus de TZR disponibles à l'issue des affectations de juillet. Des difficultés à pourvoir les besoins en remplacement dès les 1ers jours de rentrée !

↳ **Recours Mouvement :**

Depuis le 15 juin, date de diffusion des résultats du mouvement, le SNEP-FSU Bretagne a conseillé nombre de collègues pour les phases d'ajustement et de contestation : vœux à formuler pour les TZR et les agents non-titulaires, mais aussi recours pour les collègues non satisfait.es par leurs résultats de mutation.

Concernant les recours, le Rectorat a changé à la dernière minute, sur demande ministérielle, la procédure (via l'application en ligne Colibris) sans en avertir les organisations syndicales.

Le SNEP-FSU Bretagne a, toutefois, pu accompagner 10 collègues tout au long de leur procédure de recours. Plusieurs échanges ont eu lieu avec le Rectorat, notamment une audience, le 7 juillet avec la DRH et les services de la DPE.

Les réponses sont restées imprécises, renvoyées quand cela était possible à la phase d'ajustement en Juillet, le Rectorat prétextant la RGPD (Règlement général sur la

protection des données) pour ne pas communiquer les barèmes précis des muté.es, rendant difficile toute compréhension et toute transparence de ce mouvement.

Nous le mesurons cette année encore, seules les CAPAs sont garantes de transparence et de traitement équitable pour les collègues

↳ **PHASE D'AJUSTEMENT : Affectations TZR, CDI, Agents non titulaires : Une gestion opaque au fil de l'eau !**

Tout comme l'an passé, avec la disparition des groupes de travail paritaires, le traitement de cette phase reste opaque et, pédagogiquement, difficilement compréhensible.

Dans un contexte rendu difficile par la diminution du nombre de TZR disponibles et par la réservation de BMP pour les 30 contractuels-Alternants (cf article Réforme Formation initiale et concours), le rectorat gère donc la pénurie et tente d'« optimiser » les affectations à tel point que nombre de collègues se retrouvent sur 2 voire 3 établissements, d'autres très éloigné.es, d'autres sans AS, d'autres sans heure CNL (communes non limitrophes) jusqu'à générer des situations inadmissibles en terme humain, réglementaire et pédagogique

Ainsi, certaines classes ont été privées d'EPS pendant 15 jours dans l'attente d'un contractuel alors qu'un TZR rattaché dans un des 2 établissements n'attendait que le feu vert du rectorat...

Certains jumelages de BMP ne prévoyaient pas de service AS pour les collègues TZR ou contractuels, sans même parler de l'heure CNL...non prévues dans les services.

Enfin, les affectations au fil de l'eau génèrent aussi des situations insupportables où des collègues se croisent sur la route !!

Le SNEP-FSU Bretagne est intervenu auprès du rectorat pour rétablir les collègues dans leurs droits, notamment faire respecter le décret de 2014 au sujet des services d'AS et tenter d'améliorer les conditions de travail de nos collègues.

Le SNEP-FSU Bretagne continue à revendiquer un effectif de TZR par zone correspondant à 10 % des titulaires - le compte n'y est plus - et la prise en compte du service AS en amont des affectations pour affecter au mieux et dans le respect de leur statut les TZR, CDI et ANT !

Alain BILLY





RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ET PROMOTIONS

↳ Campagne RDVC 2019-2020

Le confinement de mars 2020 a contraint le ministère à prolonger la campagne 2019-2020 des rendez-vous de carrière (RDVC) jusqu'au mois de Novembre 2020.

Les **115 collègues inspectés** ont été destinataires, fin décembre 2020, de leur compte-rendu (grille d'évaluation + avis des évaluateurs primaires). Chacun-e a alors pu formuler des observations, puis recevoir l'appréciation finale du Recteur au 15 janvier 2021.

21 collègues dont 18 conseillés et soutenus par le SNEP-FSU BZH ont ensuite entamé une procédure de recours pour contester cette appréciation. (18% des rendez-vous de carrière)

A noter que, pour 10 d'entre eux, un simple recours gracieux a permis d'obtenir une amélioration. (48% des RDVC). Certaines situations ont, elles, été examinées en CAPA (**2 modifications sur 6** cas examinés : 2 collègues au 6ème échelon. Les 4 autres demandeurs au 9ème n'ont rien obtenu).

Au printemps, toutes les situations ont enfin été intégrées dans les tableaux d'avancement (promotion accélérée aux 7ème et 9ème échelon ou à la hors classe).

↳ Campagne RDVC 2020-2021

La campagne 2020-2021 des RDVC s'est achevée fin mai, mais les compte-rendus ont été envoyés encore bien tardivement aux collègues : du 30 juin au... 9 juillet !

L'avis final de votre rendez-vous de carrière déterminé par le recteur pour les professeurs d'EPS a été notifié le 15 septembre 2021, via i-prof.

Cette appréciation finale comptera pour les campagnes d'avancement accéléré ou de promotion à la hors-classe.

Attention : si vous bénéficiez d'un rattrapage en ce début d'année scolaire car vous n'avez pas pu être inspecté à temps l'an dernier, cette transmission pourra se faire jusqu'au 15 octobre 2021.

En cas de désaccord ou d'incompréhension, vous pouvez contester officiellement votre avis.

Procédure Recours RDVC 2021

Vous pouvez former **un recours gracieux par écrit** en vue de demander la révision de votre appréciation finale :

10 Pour les professeurs d'EPS, par écrit adressé à

Monsieur le Recteur, par voie hiérarchie (sous couvert de votre chef d'établissement), avec pour objet votre contestation d'avis final dans un délai de 30 jours francs, suivant la notification de cet avis.

Le Recteur dispose alors de 30 jours francs pour vous répondre. Si l'administration ne vous répond pas, cela équivaudra à une réponse négative. 30 jours francs après l'envoi de votre contestation (ou 30 jours après une réponse négative de l'administration), vous disposerez encore de 30 jours pour demander alors la saisine de la CAP concernée par votre contestation. Aucune contestation ne sera examinée en CAP si la première contestation n'a pas été effectuée.

Attention ! Si l'administration vous répond par la négative, c'est à partir de la notification de cette réponse que vous aurez 30 jours francs pour effectuer votre deuxième contestation en demandant la saisine de la CAPA.

Il n'y a pas de courrier type pour contester son appréciation.



Mais le SNEP-BZH pourra vous aider. Les points de contestation pourraient être un décalage entre les appréciations des évaluateurs et l'appréciation finale, une non prise en compte de l'ensemble des activités menées dans votre appréciation, etc.

N'hésitez pas à nous contacter sur corporennes@snepsu.net pour des conseils et un accompagnement individualisé.

Le SNEP-FSU Bretagne et ses commissaires paritaires académiques seront là pour vous renseigner, vous aider, vous accompagner si vous contestez votre appréciation. Transmettez-nous une copie de votre contestation pour que nous puissions défendre votre demande lors de la Commission Administrative Paritaire traitant des recours !

Rappelons ici que seules subsistent les CAPAs Recours et disciplinaire depuis la loi de transformation de la fonction publique.

↳ **CLASSE EXCEPTIONNELLE et ECHELON SPECIAL : Une publication bien tardive !**

Les promotions à la classe exceptionnelle et à l'éche-

lon spécial ont été publiées fin août à la veille de la rentrée.

Cette publication a mis en difficulté certains de nos collègues qui les attendaient pour déclencher ou non leur départ à la retraite.

Si les promotions à la classe exceptionnelle étaient contraintes d'un point de vue juridique (bloquées en attente de jugement suite à un recours en tribunal administratif déposé au niveau national), il n'en était rien pour les promotions à l'échelon spécial.

Début juillet, le ministère annonçait un report à septembre des publications de promotions 2021 à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial. Néanmoins, la DPE nous a indiqué le 6 juillet avoir l'autorisation de diffuser les résultats de l'échelon spécial dans le courant de l'été, et devrait l'avoir fait avant la rentrée.

Le rectorat aurait été bien inspiré de procéder en 2 temps pour permettre des décisions plus sereines pour les collègues concernés.

👉 HORS-CLASSE : 58 promotions et quelques interrogations...

58 collègues ont été promu.es à la Hors-classe pour la 1ère fois sans tenue de CAPA. La liste des promu.s a été

publiée sur i-prof conformément à la réglementation. En revanche, la publication du rang de barème des promu.s est due à une erreur de manipulation du rectorat et fait naître le doute et la suspicion dans le traitement des candidatures.

En effet, les promotions sont assez linéaires jusqu'au rang de barème 51 puis connaissent un « bond » pour retenir 5 collègues classés entre la 92ème et la 97ème place....

L'administration interrogée reconnaît l'erreur de manipulation mais assure que les promotions respectent l'ordre des barèmes. Le « bond » est justifié, lui, par le respect de certains équilibres, Hommes- femmes, 2nd degré-Sup, Clg-Lycée... et assure de sa bonne foi.

Nous espérons que les avis portés par le Recteur n'ont pas été tout simplement proéminents. Force est de constater que cette présumée égalité de barème entre le 51ème et le 97ème apparaît surprenante.

C'est, malheureusement, typiquement le genre de situations qui génère doute et suspicion et qui est généré par la suppression des CAPAS.

Alain BILLY



Contractuel.es Alternant.es... le guide du Routard et de la précarité comme livre de chevet !

(cf aussi article page 14)

Depuis la nouvelle réforme de la formation, un nouveau dispositif a été créé : le.la contractuel.le alternant.e. 31nouveaux.elles collègues sont arrivé.es dans les établissements bretons avec ce statut. Etudiant.e en M2, devant la même année passer leur master, passer le

concours du CAPEPS, ils.elles sont aussi affecté.es 6h par semaine, en pleine responsabilité, avec donc toutes les missions afférentes, devant les élèves.

Au-delà de dénoncer cette nouvelle réforme qui précarise l'entrée dans le métier, nous avons régulièrement alerté sur les lieux d'affectation loin des centres de formation (Brest et Rennes). Plusieurs étudiant.es sont de fait affecté.es à plus de 100km de leur lieu d'habitation et/ou de stage (Bourbriac, Guéméné s/Scorff, Quiberon). Cela leur fait plus de 500km par semaine pour aller travailler. Kilomètres, débrouille, fatigue, stress ...pour « un salaire » qui aura du mal à couvrir tous les frais ou comment entrer dans le métier par la précarité !

Hommage

Maurice SINET nous a quitté.es le 17 février dernier.

Ces quelques mots sont l'occasion d'exprimer toute la tristesse du SNEP-FSU Bretagne et d'honorer la mémoire de notre ancien camarade Momo.

Nous garderons le souvenir de notre ancien collègue d'EPS qui a terminé sa carrière au lycée Charles De Gaulle à Vannes, de ce copain, de cet ami qui a œuvré, milité pour le développement et la démocratisation de l'Education Physique et du Sport à l'Ecole.

Son engagement syndical était un précieux guide, pour nous tou.t.es, beaucoup moins aguerri.es et éclairé.es à l'époque. Sa passion pour la voile et les souvenirs qu'il nous partageait oralement les soirs de réunions restent dans nos mémoires.

Nous te saluons Maurice, te remercions pour ton engagement et l'engouement pour les luttes que tu as su provoquer chez beaucoup d'entre nous. Nous embrassons très affectueusement Liliane à qui nous adressons nos sincères condoléances et lui souhaitons tout le courage nécessaire.

Bon vent Momo

Elections internes et congrès 2021...

Une participation re-dynamisante

Dans un contexte sanitaire difficile, le SNEP-FSU Bretagne est fier d'avoir pu réunir 39 collègues de toute l'académie, 2 jours en juin dernier (24 et 25 juin) pour participer aux débats du congrès académique.

Le cadre de l'Ecole Nationale de Voile à Quiberon y était peut-être pour quelque chose mais pas que...

C'est bien l'envie collective d'échanger, de croiser les regards et de partager nos préoccupations professionnelles qui a été le fil conducteur de nos travaux. La présence d'un grand nombre de collègues nous a même permis de travailler en sous-groupe avant de revenir en plénière pour le partage des réflexions, un luxe presque après ces deux années de distanciel !

Des questions de métier, carrière, mutation, santé, postes en passant par les programmes d'EPS, le sport scolaire, la formation, les équipements beaucoup de thématiques ont été abordées. D'autres, qui prennent plus largement place maintenant dans le débat syndical, comme l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore la bifurcation écologique ont laissé place à de riches échanges.

La délégation (8 collègues) qui se rendra au congrès national est alors « outillée » pour porter les débats bretons au niveau national. Voici quelques propositions :



Thème CORPO

- Retour à une « nouvelle fonction publique », plus égalitaire et équitable
- Retour de la participation des Organisations Syndicales dans le suivi des opérations de carrières (mutation, promotion, avancement)
- Amélioration des fins de carrières (retour à la CPA)
- Élargissement des critères des promotions à la classe exceptionnelle
- Amélioration des conditions de métier des TZR

Thème QUESTIONS EDUCATIVES

- matrice disciplinaire : réaffirmer la spécificité corporelle de notre discipline : (ré)ancrer les contenus et la matrice disciplinaire sur l'enseignement des APSA majoritairement tout en travaillant la place de l'ensemble des compétences méthodologiques et sociales

- certification : revenir à une certification au Bac et Bac Pro, parlante pour les élèves et les familles, avec des référentiels nationaux, une prise en compte plus importante du pôle moteur au détriment des compétences méthodologiques et sociales, revenir sur le fait que les élèves puissent choisir la répartition de leurs points (AFL 2 et 3 pour le Bac GT et 2 AFL parmi 3, 4, 5, 6 pour le Bac Pro)
- formation : réaffirmer la nécessité d'une redynamisation de la FPC par une augmentation du nombre de stages et une programmation de contenus plus proches du cœur du métier (les APSA)
- options, spécialité, ... : réaffirmer la nécessité des options EPS, enseignement de spécialité, Bac Pro Sport mais en exigeant que ces dispositifs soient accompagnés de moyens horaires
- Installations Sportives : réaffirmer la nécessité de mise en place de groupes de travail entre les collectivités et les enseignants d'EPS lors des projets de rénovations – constructions d'équipements sportifs
- Sport scolaire : réaffirmer le cœur du sport scolaire que sont les rencontres inter-établissements et la pratiques d'APSA.

Thème QUEL SYNDICALISME

- Améliorer notre communication aux collègues en la rendant moins prolifique et plus organisée
- Donner des outils et du soutien pour réinvestir davantage les heures d'infos syndicales
- Valoriser et médiatiser les réussites locales du quotidien.
- Varier les modes d'action et d'engagement des collègues (outils éduc pop, action inter-orga type plusjamaisça, ...)
- Arrêter les manifs réactives, parfois justes symboliques (car infos 2-3 jours avant, avec uniquement qq militant.es mobilisé.es) pour se concentrer sur des manifs préparées longtemps en amont, avec du temps d'information et de mobilisation nécessaires (modèle = 5/12/2019).



Ces débats ont fait suite à quelques semaines de votes pour la réélection des collectifs militants, voici les résultats et notre analyse :

Nous saluons l'augmentation importante (+30%) du nombre de votants (213 collègues pour 163 collègues en 2017) même si la dynamique de vote reste très inégale entre les départements (24% à 63%).

Le taux final académique est cependant en baisse (43,6%) et le plus faible depuis les 4 dernières élections (2017 (44,7%) – 2014 (51,7%) – 2011 (44%)).

En l'absence de listes autres que celles des bureaux sortants, l'ensemble des collectifs militants (les 4 bureaux départementaux et le bureau académique) ont été élu avec 100% des voix. Pour le vote pour le bureau natio-

nal, la répartition des votes s'est faite à 96,3% (184 voix) pour le courant de pensée Unité&Action et 3,7% (7 voix) pour le courant de pensée Ecole Emancipé, 22 collègues ayant glissé un bulletin blanc (rappel : 213 votants).

Sur le plan des bilans d'activité et financier, l'appréciation a été massivement positive, ce qui conforte à la fois notre bilan et nos propositions mais aussi notre gestion financière saine.

Nous remercions l'ensemble des collègues ayant pris part à ces élections et à ce moment important pour la démocratie de notre organisation syndicale.

Olivier LEROY



Billet d'humeur... d'un collègue qui a attendu jusqu'à la veille de la pré-rentrée pour recevoir la décision du rectorat qu'il ne ferait pas sa rentrée scolaire mais qu'il partirait en retraite !

Début juillet, aucune nouvelle du rectorat, alors que d'habitude, les résultats sont connus avant la fin de l'année scolaire, et nécessitent, en cas de promotion, de faire 6 mois supplémentaires, pour être titularisé dans l'échelon, et cela, n'importe où dans le département, puisque j'avais rendu mon poste.

Coup de fil au rectorat, personne à la DPE, bien sûr, mais, une réponse du service des retraites, me donnant la marche à suivre, car, personne n'est capable de me dire si je pars en retraite, ou si je suis promu.

Grâce aux copains du SNEP, au rectorat à cette période, mon cas est exposé à la responsable de la DPE, qui finit par me contacter le mardi 6 juillet, et qui finit par me dire que les décisions pour les promotions, sont suspendues, et seront prises, peut-être fin juillet, mais probablement en août.

L'été passe, un peu stressé quand même, et, en finissant par fouiller dans certains sites du ministère, je réussis à savoir, le mardi 31 août, que je ne suis pas promu, mais toujours aucune nouvelle du rectorat !

Le pire, en fait, c'est que je ne suis pas surpris. Ce mépris dans lequel sont tenus les collègues, pas d'information, délais toujours dans l'urgence, pas un mot sur l'prof, de...dez-vous !

Félicitations aux collègues promus. Dois-je rajouter que les syndicats sont désormais exclus de ces décisions, il n'y a plus de commissions paritaires, permettant la transparence et l'annonce des résultats par les collègues.

A l'heure actuelle, j'espère simplement pouvoir toucher mon premier mois de retraite, fin septembre, des fois que dans l'histoire, j'ai été oublié des services de pension de l'état, mais, ça relèverait de la légende bretonne....

Hugues Desjeux - Col Lurçat Lanester (56)

Le plan de formation syndical du SNEP-FSU Bretagne

Comme chaque année, nous vous proposons un certain nombre de stages (TZR, Non Titulaires, Mutation, Danse, Course d'Orientation, Equipement, Rugby, ...)

Tout n'est pas encore calé, et la situation sanitaire nous laisse encore des zones d'ombre dans nos organisations mais la page du site, sur laquelle vous retrouvez toutes les infos, est régulièrement mise à jour.

N'hésitez pas à vous inscrire, tous nos stages sont ouverts à toute la profession.

Rubrique stage sur le site :

<http://www.snepsu-rennes.net/stages/la-liste-des-stages-2/>



- Programmes d'EPS de l'Enseignement Optionnel
- Programmes d'EPS de l'Enseignement de Spécialité « Education Physique, Pratiques et Culture Sportives »
Ces textes sont parus au BO n°25 du 24 juin 2021

RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE ET DES CONCOURS :

ACCUEILLIR au mieux ET ACCOMPAGNER SYNDICALEMENT nos jeunes collègues

Conséquence de la réforme de la formation initiale du ministre J.M. Blanquer, nos établissements accueillent en cette rentrée 3 profils différents de jeunes collègues :

Profil 1 : Les **FSTG**, fonctionnaires stagiaireslauréat.es des concours de la session 2021 (derniers concours positionnés en Master 1), inscrit.es en M2 et affecté.es sur un service à mi-temps : 8 à 9 heures d'enseignement + 3 heures indivisibles d'association sportive durant la moitié de l'année scolaire.

21 collègues réparti.es dans l'académie sont dans ce cas là. Ce profil 1 n'existera plus à la rentrée prochaine puisque les lauréat.es du concours 2022 seront placés.es à plein temps.

Profil 2 : Les **Contractuel.les Alternant.es** inscrit.es en M2 et qui passeront le prochain concours en 2022.

LE nouveau profil de jeunes collègues né de la réforme de la formation initiale !

Ces étudiant.es contractuel.les vont devoir mener de front la même année : la validation de leur Master 2 MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) comprenant la rédaction d'un mémoire, la préparation de leur concours tout en assurant un contrat de 6 heures hebdomadaires + 3 heures d'AS au 1er trimestre en responsabilité de classes dans un collège ou lycée.

31 étudiant.es ont été sélectionné.es et ont obtenu ces contrats en EPS pour 85 demandeur.ses dans notre académie.

Simple et satisfaisant pour personne, des étudiant.es aux formateurs.trices INSPE en passant par les tuteurs.trices et les établissements, et que dire des TZR qui ont vu leur service éclaté sur plusieurs établissements justement pour y caser un de ces contrat...

La situation de notre jeune collègue habitant Fougères, suivant les cours à l'INSPE de Rennes et affecté à... Quiberon est en tous points éloquente et révélatrice des véritables objectifs de la réforme !!

En espérant qu'aucun.e de ces étudiant.es ne se voient contraint.es de démissionner pour donner la priorité à la préparation du concours ou au contraire d'abandonner le concours au profit de leurs classes.

Le montant de la rémunération de ces contractuel.lesalternant.es (695 € nets par mois) et celui de l'indemnité de leur tutrice ou tuteur (600 € l'année) témoignent de la considération de l'employeur

pour ses personnels.

Profil 3 : **SI (Stage en Immersion)**

Les étudiant.es de M2 qui n'ont pas souhaité être contractuel.les ou qui n'ont pas été sélectionné.es, effectuent sur l'année un stage en immersion sur le même format que les contractuel.les alternant.es (6h hebdomadaires, équivalent à 12 semaines) mais en pratique accompagnée sur le service des tuteur.rices.

Au-delà de tout ce qui a déjà été écrit sur le fond de cette réforme (paupérisation, précarisation-ubérisation de l'accès au métier, utilisation d'étudiant.es comme moyen d'enseignement y compris très loin des centres de formation, ...) cette réforme impacte aussi nos établissements.

Les questions de postures de tuteur.rices sans décharge de services ni cadre réglementaire clair de la fonction, de l'engagement possible des étudiant.es dans l'établissement, notamment à l'approche du concours mais aussi de leur engagement entre les écrits et les oraux sont posées.

**MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

L'attractivité pour nos métiers compte-tenu des conditions créées est clairement remis en cause.

Et enfin, il est permis de s'interroger sur les conséquences pour nos métiers avec un modèle qui précarise, ubérise et diminue de façon drastique la formation initiale

pour mieux utiliser ces étudiant.es comme moyen d'enseignement.

Dans ces conditions, quelle perception de nos métiers mais aussi quelles considérations de nos métiers auront ces jeunes collègues?

L'accueil syndical de tous ces collègues dans nos établissements est primordial pour les aider à connaître et faire valoir leurs droits et leur transmettre une vision ambitieuse de la formation, de nos métiers et du service public d'Éducation.

Le SNEP-FSU Bretagne rencontrera en ce début d'année les promotions de Rennes et de Brest et continuera de les accompagner tout au long de l'année.



Alain BILLY

Une rentrée Impossible à l'UFR STAPS de Rennes



Au printemps 2021, le Service de médecine universitaire du travail (SMUT) alertait le CHSCT de l'Université Rennes 2 sur la situation de l'UFR STAPS où l'état de santé d'une partie du personnel devenait préoccupant. Afin de peser sur les décisions du Ministère et du Rectorat, il a été décidé de suspendre la plupart des responsabilités pédagogiques des différentes filières qui composent le plus important STAPS de France, et donc de ne pas anticiper la préparation de la rentrée si des moyens n'étaient pas rapidement débloqués. Il a fallu attendre début septembre pour que le Ministère daigne envoyer un courrier, renvoyant la responsabilité à l'université alors que celle-ci n'avait reçu qu'une enveloppe équivalente à 4-5 postes pour toute l'université quand il en faudrait au moins 14 rien qu'en STAPS pour atteindre le taux d'encadrement habituel...

Alors que le 13 septembre devait être synonyme de reprise des cours en présentiel, l'absence de solution du Ministère a conduit le personnel et les étudiant.es à se mobiliser. A l'appel du collectif enseignant.es, des associations Roahzon STAPS (Rennes) et Armor STAPS (Saint-Brieuc), avec le soutien du syndicat étudiant Union Pirate et celui de toute l'intersyndicale de Rennes 2 (Snesup-FSU, SNEP-FSU, CGT, SGEN-CFDT,



de 14 postes pour assurer un fonctionnement normal. Ne voyant arriver aucune solution concrète, la Conférence des directeurs et doyens en STAPS (C3D), l'ANESTAPS et le collectif enseignant.es appelaient à une mobilisation nationale.

En réponse à cet appel, tous les STAPS de France se sont ainsi arrêtés de fonctionner pour une minute de silence, affichant leur soutien et leur solidarité avec les STAPS de Rennes ! Par ailleurs, des collègues enseignants-chercheurs, profs d'EPS, élu.es, dirigeant.es de Fédérations Sportives, entraîneurs de haut-niveau, ont affiché publiquement sur les réseaux sociaux leur soutien au mouvement. Malgré cela, le Recteur n'a apporté aucune réponse concrète à la crise, se contentant de mettre en place un comité Théodule qui rendra son analyse dans plusieurs mois, alors que les étudiant.es n'ont toujours pas pu faire leur rentrée ! Face à l'irresponsabilité des décideurs, les collègues ont décidé de répondre par la lutte, parce qu'ils ont un attachement viscéral à leurs missions d'enseignement et au service public, et un profond respect pour leurs étudiant.es.

La mobilisation ayant atteint ses limites sous sa forme actuelle, prend une autre dimension pour maintenir la pression sur les décideurs politiques. Cela passe par une reprise progressive des cours à partir du 4 octobre, tout en conservant une continuité des actions et communications locales, ainsi qu'une articulation avec les mobilisations d'acteurs nationaux afin d'enfin obtenir un plan d'urgence.

Yohann Rech
enseignant-chercheur en STAPS
Snesup-FSU



SNPTES, Sud-Education), la manifestation a rassemblé plus de 500 personnes. Habillé.es en noir pour dénoncer l'abandon de la filière STAPS, 14 chaises vides ont été déposées symboliquement devant l'université puis le rectorat pour demander le déploiement en urgence

Identité	Date de naissance / / Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom		Code établissement		
	Nom de jeune fille		Nom		
	Prénom		Adresse complète		
	Adresse complète		Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail		Situation administrative (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe		TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire		
	Disponibilité		Congés (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin <small>Faites de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatiques dans les conditions fixées dans la loi Informatique et Libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est</small>
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/echelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Clas	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
Catégorie professionnelle	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → groupe 6	132 €				
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 5	117 €	Supérieur à 2 000 € → groupe 7	146 €				
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €								
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €										
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €										
Congé parental - disponibilité	46 €										
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €	Abonnement Bulletin						
		Contractuel alternant et autre (CDD)		20 €	Non syndiqués		60 €				
		Congé de formation		102 €	Institutions/Associations		60 €				
		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la qualité de service.			Etudiants STAPS		20 €				
Retraité-e	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source	Inférieur à 1151 € → groupe 1	51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	103 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €				
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €				
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €				

Je choisis de payer ma cotisation...

 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepsu.net>

 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

 3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

 Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

(108.2) (18.2) (21.2) MANDAT NE RIEN INSCRIRE ICI	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (X) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (3) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	_____
	Prénom	_____
	Adresse	_____
	Compl. d'adresse	_____
	CP - Ville	_____
	Pays	_____
	Code IBAN	_____
	Code BIC	_____
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCY DE JOINDRE UN RIB
		Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature : _____

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

